

Image not found or type unknown



VIOLENCES CONJUGALES ET ABANDON DU DOMICILE CONJUGAL

Par **fafa75**, le **27/07/2016** à **22:37**

Bonsoir,

mon mari m'a frappé, j'ai appelé la police qui est intervenue et mon accompagnant au commissariat ou j'ai déposé une plainte pour violence, la police m'a raccompagné au domicile de mon mari pour chercher mes affaires et j'ai quitté le domicile conjugal: dois je déposer une main courante car je ne veux plus retourner vivre avec lui? Quelle est la procédure à suivre dans ce cas?

je vous remercie de votre réponse rapide.